



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité	1
Partie 2 Corrections aux cartes	2 – 3
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	4
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	NÉANT

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

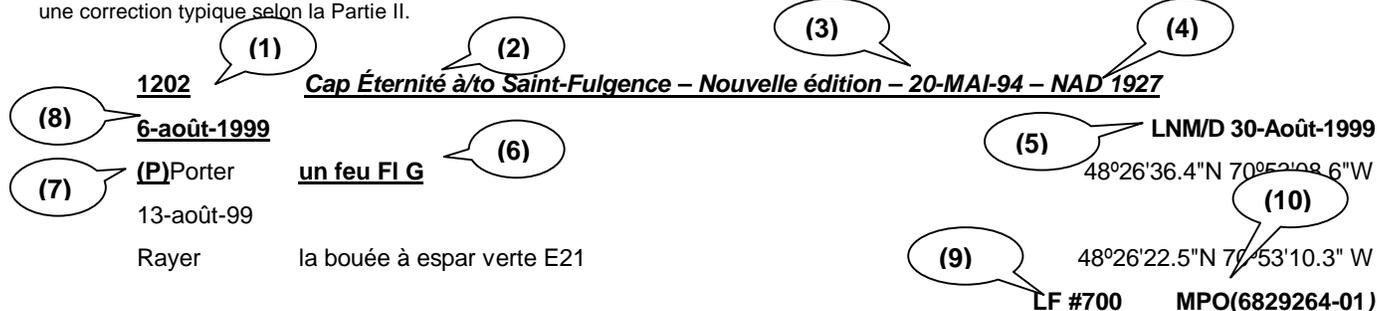
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales des Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



1 - Numéro de la carte

2 -Titre de la carte

3 -Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 -Niveau de référence

5 -Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux/

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (**L**)dernier (**N**)Avis aux (**9M**)navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/epages/mcts/notship/notosh2.htm>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes

Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et Océans

201 Front Street North, suite 703

Sarnia, ON

N7T 8B1

N^{os} de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861

N^o de télécopieur : (519) 383-1989

GRANDS LACS - Niveau d'eaux

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry |
| 3) Chenal Big Dog | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation | 6) Passe Seven Mile |
| 7) Chenal Shebeshekong | 8) Passe Shoal |
| 9) Hangdog | 10) Norgate |
| 11) Chenal Cunninghams | 12) Passe Rogers |
| 13) Chenal Parting | 14) Baie Beaverstone |
| 15) Chenal Lansdowne | |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196

Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865

Al Dion - Surintendant régional - Sarnia (519) 393-1859

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX

CANADA - Hausses tarifaires pour les ports publics.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants canadiens.	1

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3053	2				
3313	2				
3442	2				
L/C 3462	2				
L/C 3463	2				
3473	2				
L/C 3602	2				
3670	2				
3674	2				
3734	2				
3934	3				
7575	3				

PARTIE 1 – Édition 01/2001
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants canadiens.

Les Tables des marées et courants pour l'année 2001 ont été publiées en sept volumes.

Volume 1 - Atlantic Coast and Bay of Fundy/Côte de l'Atlantique et Baie de Fundy

Volume 2 - Gulf of St. Lawrence/Golfe du Saint-Laurent

Volume 3 - St. Lawrence and Saguenay Rivers/Fleuve Saint-Laurent et rivière Saguenay

Volume 4 - Arctic and Hudson Bay/l'Arctique et la Baie d'Hudson

Volume 5 - Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia/Détroits de Juan de Fuca et de Georgia

Volume 6 - Discovery Passage and West Coast of Vancouver Island/Discovery Passage et côte Ouest de l'île de Vancouver

Volume 7 - Queen Charlotte Sound to Dixon Entrance/Queen Charlotte Sound à Dixon Entrance

CANADA - Hausses tarifaires pour les ports publics.

À la suite des consultations publiques approfondies qui ont eu lieu au cours de l'été et de l'automne 1999, le ministre des Transports a autorisé une majoration des droits exigés dans les ports publics de 5 % par année pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002. La hausse tarifaire pour le deuxième exercice, déjà approuvée pour les ports publics de Transports Canada, entrera en vigueur le 1^{er} avril 2001. De ce fait, tous les droits exigés dans les ports publics seront majorés de 5 % le 1^{er} avril 2001, sauf les droits pour les services publics et les autres services qui demeureront inchangés. Ces hausses viseront, par conséquent, les droits de port, de quaiage, d'amarrage, d'entreposage et de transfert exigés aux installations portuaires et aux ports publics de Transports Canada.

Les droits révisés ne visent que les ports régionaux, locaux et éloignés qui continuent de relever de Transports Canada. Ils ne s'appliquent ni aux administrations portuaires canadiennes, ni aux sites ayant été cédés, ni aux installations que d'autres ministères ou des entités privées possèdent et exploitent.

Les avis relatifs aux droits exigés dans les ports publics sont affichés sur le site Web de Transports Canada à <http://www.tc.gc.ca/PortPrograms/Fr/Menu.htm>. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Transports Canada
Directrice
Sociétés et biens portuaires
330, rue Sparks
Place de Ville -- Tour « C »
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5
N^o de télécopieur : (613) 954-0838

**PARTIE 2 – Édition 01/2001
CORRECTIONS AUX CARTES**

3053 - Cinnemousun Narrows - Feuille 2 - Carte Nouvelle - 11-AVR-1986 - Nad 1927

19-JAN-2001. LNM/D. (725-1996)
(P)Porter 3 chalands 50°59'44.3"N 119°00' 15.5"W (position approximative)

Un magasin flottant faisant commerce sur ces chalands est situé au Sud de l'approche Est de Cinnemousun Narrows, de juin à septembre. Cette information sera incorporée dans la prochaine Nouvelle édition.

3313 - Plumper Sound - Feuille 11 - Carte Nouvelle - 28-JUL-1995 - NAD 1983

19-JAN-2001. LNM/D. 15-DEC-2000
Modifier F Fl 10s 17m pour lire Fl 10s 17m 48°52'23.8"N 123°17'29.1"W

3313 - Active Pass - Feuille 9 - Carte Nouvelle - 28-JUL-1995 - NAD 1983

19-JAN-2001. LNM/D. 15-DEC-2000
Modifier F Fl 10s 17m pour lire Fl 10s 17m 48°52'23.8"N 123°17'29.1"W

3442 - North Pender Island to/à Thetis Island - Nouvelle édition - 03-JUN-1988 - Nad 1927

19-JAN-2001. LNM/D. 01-DEC-2000
Modifier F Fl 10s 17m 12M pour lire Fl 10s 17m 15M 48°52'24.6"N 123°17'24.8"W

L/C3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 23-OCT-1998 - NAD 1983

19-JAN-2001. LNM/D. 15-DEC-2000
Modifier F Fl 10s 17m 12M pour lire Fl 10s 15M 48°52'25.0"N 123°17'29.5"W

L/C3463 - Strait of Georgia, Southern Portion / Partie Sud - Nouvelle édition - 03-OCT-1997 - NAD 1983

19-JAN-2001. LNM/D. 24-MAR-2000
Modifier F Fl 10s 17m 12M pour lire Fl 10s 17m 15M 48°52'24.4"N 123°17'29.6"W

3473 - Active Pass - Nouvelle édition - 13-FEV-1987 - Nad 1927

19-JAN-2001. LNM/D. (336-1999)
Modifier F Fl 10s 17m pour lire Fl 10s 17m 48°52'24.6"N 123°17'24.8"W

L/C3602 - Approaches to/Approches à Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 24-MAI-1985 - Nad 1927

19-JAN-2001. LNM/D. (903-1999)
Porter une obstruction et la légende "Unexploded Ordnance/Explosifs non-éclatés" 48°21'07.7"N 125°19'28.3"W
Porter une obstruction et la légende "Unexploded Ordnance/Explosifs non-éclatés" 48°21'19.3"N 125°19'37.5"W

3670 - Broken Group - Nouvelle édition - 21-OCT-1994 - NAD 1983

19-JAN-2001. LNM/D. 21-APR-2000
Déplacer l'altitude de (6) mètres de 48°54'14.6"N 125°16'43.1"W
à 48°54'12.7"N 125°16'47.3"W
Porter une profondeur de 3.8 mètres 48°54'14.9"N 125°16'44.0"W

3674 - Marktosis - Carte Nouvelle - 01-DEC-1995 - NAD 1983

26-JAN-2001.
Porter un câble sous-marin entre 49°16'53.5"N 126°04'17.4"W
et 49°16'32.7"N 126°03'55.2"W

3734 - Jorkins Point to/à Sarah Island - Nouvelle édition - 09-JUL-1976 - Nad 1927

12-JAN-2001. LNM/D. 07-JUL-2000
Porter une ferme marine 52°32'14.8"N 128°24'04.1"W
Porter une ferme marine 52°32'03.0"N 128°21'31.2"W

**PARTIE 2 – Édition 01/2001
CORRECTIONS AUX CARTES**

3934 - Approaches to/Approches à Smith Sound and/et Rivers Inlet - Carte Nouvelle - 21-FEV-1992 - NAD 1983

19-JAN-2001.

LNМ/D. 14-JUL-2000

Porter une profondeur de 9.2 mètres et la légende Repd (2000)

51°24`08.4"N 127°39`06.0"W

7575 - Peel Sound and/et Prince Regent Inlet - Carte Nouvelle - 06-MAR-1992 - NAD 1983

05-JAN-2001.

LNМ/D. 13-OCT-2000

Coller l'annexe graphique ci-incluse

72°04`00.0"N 095°18`00.0"W

**PARTIE 4 – Édition 01/2001
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Page 4 — Après le paragraphe 4 (ré: Correction émise dans l'Édition mensuelle n° 8/2000)
Insérer: *Cartes 7000, 7065, 7066, 7481, 7482*

AURAIT DÛ LIRE

Page 4 — Après le paragraphe 34
Insérer: *Cartes 7000, 7065, 7066, 7481, 7482*

Page 64 — Après le paragraphe 132

Insérer: 132.1 **Simik Island** (68°32'N, 89°52'W) et **Iglulik Island** sont deux îles du groupe qui entourent St. Peter Bay.

132.2 Du Nord, on accède au village de Pelly Bay en passant au Nord de Simik Island.

132.3 **Avertissement.** — Des **hauts-fonds** dangereux gisent près de l'accès Nord. (C00-090.1)

132.4 **Alignement lumineux.** — L'alignement lumineux de Simik Island (2535, 2536) est placé sur la terre ferme au NE de Simik Island; orienté à 093°, il fait passer au Nord de Simik Island. (C00-090.2)

132.5 L'alignement lumineux de Pelly Bay (2539, 2540) est placé sur la terre ferme au SE de Simik Island; orienté à 140°, il fait passer à l'Est de Simik Island. (C00-090.3)

132.6 Du Sud, on accède au village de Pelly Bay par le passage qui longe le côté SE de Iglulik Island. (C00-090.4)

132.7 **Alignement lumineux.** — L'alignement lumineux de Desgroseillers (2537, 2538) est placé sur la terre ferme à l'Est de Simik Island; orienté à 358°, il fait passer entre deux **hauts-fonds** gisant à 0,6 mille au SW du village. (C00-090.5)

Page 262 — Après «Igludjat Islands161»

Insérer: Iglulik Island64 (C00-090.6)

Page 271 — Après «Silt Point156»

Insérer: Simik Island64 (C00-090.7)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude _____

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.